Nations Unies A/69/362

Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Point 69 c) de l'ordre du jour provisoire*
Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 16 de la résolution 68/242 de l'Assemblée générale, et porte sur la période allant du 11 août 2013 au 6 août 2014. Durant cette période, le Myanmar a poursuivi son programme de réformes en même temps que le pays se prépare aux élections de 2015. Le Parlement a promulgué de nouvelles lois répondant aux besoins de la population et assurant l'exercice de la responsabilité populaire. Les efforts continuent en vue d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale et pour établir un cadre propice à un dialogue politique. La tension dans l'État d'Arakan ne s'est pas relâchée, ce qui suscite une préoccupation et une inquiétude générales tant sur le plan national qu'international. Le 1er janvier 2014, le Myanmar a pris la présidence de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est. L'Organisation des Nations Unies a maintenu à l'endroit du Myanmar ses différents engagements et son appui.

* A/69/150.

** Le rapport a été retardé du fait que la visite du Conseiller spécial a eu lieu du 18 au 25 août 2014. Elle comportait un dialogue de haut niveau et une évaluation sur place concernant diverses questions relatives au mandat de l'Assemblée générale.

Merci de recycler

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 16 de la résolution 68/242 de l'Assemblée générale priant le Secrétaire général de continuer à offrir ses bons offices et de poursuivre les discussions sur la situation des droits de l'homme et le processus de transition vers la démocratie et la réconciliation nationale avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar, et de faire rapport à l'Assemblée à sa soixante-neuvième session ainsi qu'au Conseil des droits de l'homme sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution. Le présent rapport porte sur la période allant du 11 août 2013 au 6 août 2014. Des rapports séparés établis par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ont été publiés en septembre 2013 (A/67/397) et en avril 2014 (A/HRC/25/64).

2. Trois années de réforme sous l'autorité du Président Thein Sein ont permis de progresser sur les principales questions relevant du mandat de l'Assemblée générale, en particulier dans les domaines de la démocratisation, de la réconciliation nationale et du développement. La période couverte par le rapport a également enregistré des avancées sur d'autres fronts sensibles tels que la continuation de la normalisation des relations du Myanmar avec la communauté internationale en même temps qu'une active participation de ce dernier aux travaux des organisations régionales. Depuis le 1er janvier 2014 le Myanmar occupe la présidence de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur le thème « Avancer dans l'unité vers une communauté pacifique et prospère ». Le 4 mars 2014, avant de laisser au Népal la présidence de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, le Myanmar a organisé son troisième sommet à Nay Pyi Taw. La coopération du pays avec l'Union européenne s'est également élargie, en particulier à l'occasion du dialogue sur les droits de l'homme, organisé au Myanmar le 20 mai 2014. On note en outre un engagement continu de certains organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur le terrain, dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

3. Toutefois, parallèlement à ces faits positifs, les profondes tensions interethniques et interconfessionnelles endémiques dans le pays ont provoqué davantage de violence, de pertes de vies humaines, de déplacements de populations et de destruction de biens. Dans l'État d'Arakan en particulier, les dissensions politiques se sont accentuées depuis les évènements violents de juin et d'octobre 2012 et le fossé entre les communautés bouddhiste et musulmane s'est encore creusé tandis que les conditions de vie dans certains camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays se sont détériorées au-delà du tolérable. Les Nations Unies et certaines organisations non gouvernementales internationales ont pâti de ces hostilités croissantes, comme en témoigne l'attaque perpétrée contre leurs locaux à Sittwe les 26 et 27 mars 2014. Non seulement ces affrontements ont intensifié la polarisation entre les communautés présentes dans le pays sur des questions religieuses et communautaires, ainsi que les manifestations d'intolérance et les propos haineux, mais ils ont en outre provoqué une réaction générale de la communauté internationale. Il est à craindre qu'ils ne viennent saper le processus de réforme.

4. Pour aider à soutenir le processus de réforme dans son ensemble ainsi que les efforts nationaux déployés sur divers fronts, mon Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar à sept reprises durant la période considérée. Simultanément, l'ONU a

maintenu son étroite collaboration avec les États Membres en vue d'aider à promouvoir une action coordonnée et constructive de la communauté internationale pour répondre aux besoins dans les domaines humanitaire, des droits de l'homme et du développement ainsi qu'en matière de réconciliation entre groupes ethniques et de réduction de la fracture communautaire, surtout en ce qui concerne l'État d'Arakan. Outre les consultations bilatérales tenues à New York et au Myanmar, mon Conseiller spécial a, le 19 avril 2014, fait au Conseil de sécurité, à la demande de ce dernier, un exposé sur la situation générale au Myanmar. Suite à la décision de mon groupe d'amis pour le Myanmar, le 26 septembre 2013, de se transformer en un groupe de partenariat pour le Myanmar, j'ai convoqué la première réunion de ce groupe le 25 avril 2014, à laquelle le Myanmar a participé pour la première fois, représenté par U Khin Yi, Ministre chargé des questions d'immigration et de population. Entre-temps, des contacts préliminaires ont été pris par la Tatmadaw (forces de défense) avec le Département des opérations de maintien de la paix afin d'entamer des discussions sur une éventuelle participation du Myanmar aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Pour sa part, le Département a établi les diverses règles, limites et normes que doivent respecter les pays fournisseurs de contingents en vue de prendre part aux activités de maintien de la paix de l'ONU.

5. En synergie avec l'évolution rapide des réalités et des besoins au Myanmar, l'équipe de pays des Nations Unies parachève les préparatifs d'une stratégie de transition visant à soutenir le pays dans la promotion de la gouvernance démocratique, de la cohésion sociale et d'une paix durable, de manière constante, équitable et inclusive dans le respect et la défense des droits de tous les peuples à l'intérieur de ses frontières et de manière à contribuer à la sécurité de la population. Il faudra à cette fin que tous les organismes réitèrent et confirment explicitement les principes fondamentaux consacrés par l'ONU et devant être appliqués dans toutes les activités de l'équipe de pays, notamment : a) la promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme; b) la transparence; c) l'impartialité et la neutralité; d) la responsabilisation; e) la sensibilité aux conflits; f) la participation et g) l'engagement à assurer l'égalité d'accès pour tous. La stratégie de transition se fondera sur l'interdépendance des questions et activités concernant l'aide humanitaire, le développement, la consolidation de la paix et les droits de l'homme.

6. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar s'est rendu dans le pays en février 2014 et a ensuite fait rapport au Conseil des droits de l'homme. Le 28 mars 2014, en application de sa résolution 25/26, le Conseil des droits de l'homme a prorogé d'un an le mandat du Rapporteur spécial. Durant la période considérée, M. Tomas Ojea Quintana a terminé son mandat de six ans en qualité de Rapporteur spécial, fin mai 2014. M^me^ Yanghee Lee (République de Corée) a été nommée nouvelle titulaire de mandat pour le Myanmar. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions elle a entrepris sa première visite officielle au Myanmar du 17 au 26 juillet 2014.

II. Progrès marquants

A. Réformes politiques

7. Au cours de la période visée la libération progressive des prisonniers politiques s'est poursuivie conformément au précédent engagement du Président

Thein Sein de libérer tous ces prisonniers avant la fin de 2013. Un total de 73 prisonniers ont été relâchés en juillet 2013, un groupe de 69 en novembre 2013 et un autre groupe de 41 en décembre 2013. Simultanément, le Rapporteur spécial, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), et plusieurs organisations de la société civile ont continué de demander la libération de tous les autres prisonniers, tout en se déclarant préoccupés par les arrestations continues et les nouveaux cas de détention de prisonniers politiques.

8. Le 2 janvier 2014, le Président Thein Sein a fait valoir qu'il était nécessaire d'amender la Constitution « afin de tenir compte des besoins nationaux, économiques et sociaux de la société ». Il a repris cette pensée le 2 juin 2014 en déclarant « nous devons tous accepter la règle fondamentale qu'une constitution vivante, dynamique est toujours en évolution et que des changements doivent y être apportés lorsque les conditions s'y prêtent et au moment opportun, conformément aux besoins politiques, économiques et sociaux de la société ». L'amendement de la Constitution de 2008 demeure un point capital du débat politique dans le pays.

9. Après environ sept mois de consultations et de délibérations, le Parlement a créé une Commission mixte de révision de la Constitution, composée de membres de 20 partis politiques, en plus de représentants des forces armées, qui a présenté son rapport au Parlement le 31 janvier 2014. Pour mener à bien le processus, une Commission d'application de l'amendement, composée de 31 membres, a été créée, présidée par le Président du Parlement de l'Union, U Nanda Kyaw Saw. Cette commission comprend sept représentants des forces armées, non élus, 14 représentants du parti au pouvoir, deux du parti de l'opposition, Ligue nationale pour la démocratie, et huit appartenant à d'autres partis politiques. Le 24 juillet, la Commission a remis un rapport préliminaire, portant sur l'examen de 340 clauses de divers articles de la Constitution de 2008, tenant compte des avis de toutes les parties prenantes, notamment le public, des organisations, les partis politiques et l'armée. La Commission devrait à brève échéance remettre ses recommandations finales au Parlement pour qu'il se prononce.

10. Le Parlement a tenu ses huitième, neuvième et dixième sessions et adopté d'importantes mesures législatives, notamment le projet de loi relatif au blanchiment d'argent, le projet de loi contre le terrorisme et un nouveau projet de loi sur le droit d'association. Le 12 août 2013, la Commission de la primauté du droit, de la paix et de la stabilité, présidée par Daw Aung San Suu Kyi a présenté son rapport annuel à l'Assemblée du peuple. Ce rapport a souligné que l'absence d'un système judiciaire indépendant constituait le principal obstacle à la primauté du droit. Depuis son instauration en août 2012, la Commission a reçu 11 259 plaintes déposées contre le système judiciaire, qui doivent être examinées.

11. Parmi les articles de législation proposés, qui ont suscité une forte réaction dans le pays et préoccupé la communauté internationale, il faut citer un assortiment de lois concernant la conversion religieuse, le mariage interconfessionnel, la polygamie et la planification de la famille. Une pétition en faveur de l'adoption de ces lois a été présentée en juillet 2013 par une coalition de moines appartenant à une organisation de protection de la race, de la religion et de la foi, présidée par un membre du Comité national de moines supérieurs, nommé par le Gouvernement. En mars 2014, le Président Thein Sein a appelé à la formation d'un comité chargé d'examiner les propositions et de suggérer des projets de loi au Parlement. L'un de ces projets de loi, relatif à un mécanisme de règlementation régissant les

conversions religieuses aurait été rendu public en vue de susciter des commentaires. Aux termes de ce texte, toute personne voulant changer de religion serait tenue de s'enregistrer auprès des administrations locales, parmi lesquelles notamment les affaires religieuses, l'immigration, les affaires féminines, l'éducation et certaines autorités administratives afin d'obtenir une autorisation. Ce projet de loi interdirait la conversion par persuasion, intimidation, influence excessive ou contrainte; il interdirait en outre la demande de conversion dans l'intention d'insulter, dégrader ou utiliser improprement toute religion. Critiquant la proposition de loi sur les mariages interconfessionnels, le chef de l'opposition, Daw Aung San Suu Kyi, l'a qualifiée de « rétrograde » et « inutile », jugeant qu'elle limitait les droits des femmes qui ne sont actuellement pas soumises à de telles restrictions par la loi. Le Rapporteur spécial et d'autres titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale se sont également prononcés contre le projet de loi et ont demandé son retrait.

12. Dans la perspective de l'élection partielle qui doit avoir lieu fin 2014, et des élections législatives envisagées pour 2015, les partis politiques et les groupes ethniques du pays se regroupent autour d'institutions et de personnalités, rivalisant pour occuper une position avantageuse sur diverses questions constitutionnelles, politiques, sociales et de développement. La Commission électorale de l'Union a également établi des règles strictes pour règlementer les campagnes menées par les partis. Alors que les manœuvres en vue d'alliances entre les partis et de formation de coalitions en sont à leur stade initial, les débats ont commencé à s'embraser sur les questions de réforme constitutionnelle, sur le rôle de l'armée, le partage du pouvoir et des ressources ainsi que sur les limites constitutionnelles des politiciens qui aspirent à la magistrature suprême. S'agissant des amendements constitutionnels relatifs au processus électoral, la Ligue nationale pour la démocratie de Daw Aung San Suu Kyi, a organisé plusieurs rassemblements de masse pour mobiliser l'appui aux amendements constitutionnels qui favoriseraient sa prise de fonctions. Son parti a également tenu des consultations avec d'autres partis politiques.

B. Droits de l'homme

13. Les négociations continues entre le HCDH et le Gouvernement sur l'ouverture d'un bureau de pays au Myanmar n'ont que peu progressé. L'ouverture d'un bureau de pays à part entière permettrait une meilleure coopération entre le Myanmar et les Nations Unies pour faire avancer la protection des droits de l'homme dans le pays ainsi qu'en témoigne l'expérience de ces bureaux dans d'autres pays. Le HCDH a néanmoins été en mesure de s'entretenir constructivement avec le Gouvernement à propos du dialogue sur les mesures à prendre, les actions de sensibilisation, la coopération technique ainsi que sur le renforcement des capacités et la formation dans divers domaines touchant entre autres le développement et les questions humanitaires. Par exemple, se fondant sur l'intention exprimée par le Gouvernement de ratifier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le HCDH a organisé, en juillet 2014, un atelier de formation à l'intention des hauts fonctionnaires, sur les procédures de ratification des traités et les obligations des États parties. Le HCDH a en outre œuvré avec les forces de la police nationale en leur assurant un appui en

matière de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme, dans le cadre de programmes pilotes de formation à Yangon, Taunggyi et Mandalay. Par ailleurs, le HCDH a collaboré avec le Gouvernement à propos des projets de lois relatifs à la conversion religieuse et au mariage interconfessionnel, soulignant les obligations du Myanmar vis-à-vis des droits de l'homme reconnus sur le plan international, notamment en sa qualité d'État partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans le même temps, le 28 mars 2014, le Parlement a adopté une loi relative à l'établissement d'une institution nationale des droits de l'homme, conformément aux principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris). Assurer la nomination ouverte et transparente de commissaires sera l'une des principales difficultés.

14. Suite à mon rapport annuel sur le sort des enfants en temps de conflit armé (S/2014/339), l'ONU a poursuivi ses efforts contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées du Gouvernement comme par les groupes armés du Myanmar. Sept groupes armés non étatiques continuent de figurer dans les annexes à mon rapport. Le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni le financement initial pour lancer la mise en œuvre du plan d'action établi en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Début décembre 2013, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé est venu au Myanmar pour se rendre compte directement de l'état d'avancement du plan et a salué les progrès tangibles réalisés tout en insistant sur le fait que toutes les parties intéressées ne devaient pas relâcher leurs efforts. Je me suis félicité de l'engagement renouvelé pris par le Gouvernement à l'égard du plan d'action, sous la conduite de mon Représentant spécial pour le sort des enfants en temps de conflit armé, et de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information sur le sort des enfants en période de conflit armé, créée en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, à l'appui de la campagne mondiale intitulée « Enfants, pas soldats », visant à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces gouvernementales, et à mettre fin à cette pratique d'ici à 2016. L'accès des Nations Unies à la surveillance des forces armées s'est amélioré et, depuis août 2013, 15 visites de surveillance ont eu lieu auprès d'unités opérationnelles, notamment auprès de trois bataillons de gardes frontière, tandis que l'accès à quatre bataillons a été refusé. L'équipe de surveillance et le Gouvernement du Myanmar ont décidé d'examiner le plan d'action en septembre 2014 afin d'en accélérer l'exécution.

15. Il y a lieu toutefois de s'inquiéter des arrestations de plus en plus fréquentes, des poursuites et condamnations visant les militants des droits de l'homme, les journalistes et citoyens ordinaires. Début juillet, quatre journalistes et un rédacteur du journal *Unity* ont été condamnés à 10 ans de prison et travaux forcés en application de la loi de 1923 relative aux secrets d'État, et d'autres accusations ont été portées en application de l'article 18 de la loi relative aux rassemblements et manifestations pacifiques, contre 50 journalistes qui avaient organisé une manifestation silencieuse contre le verdict. On a signalé que ces peines avaient été reconsidérées. Bien que la loi relative aux rassemblements et manifestations pacifiques ait été modifiée récemment, cette mesure n'est pas allée assez loin pour tenir compte des préoccupations exprimées antérieurement par la communauté internationale au motif que la loi était utilisée en vue de restreindre les rassemblements pacifiques et d'étouffer la liberté d'expression. D'autre part, en

août 2014, le Président Thein Sein a rencontré les représentants du Conseil intérimaire de la presse et tenté de dissiper les préoccupations des journalistes. Je salue l'initiative du Président d'avoir établi le dialogue pour calmer les inquiétudes dans le monde des journalistes. Assurer le respect des libertés fondamentales d'expression, de rassemblement pacifique et d'association constitue le fondement de la démocratie et de la bonne gouvernance.

16. L'ONU reste résolue à faire progresser les efforts nationaux pour l'égalité des sexes et les droits des femmes. En octobre 2013, le Gouvernement a lancé son plan stratégique national de 10 ans pour la promotion de la femme. L'ONU fournit un appui technique en vue de l'adoption de dispositions législatives visant la prévention de la violence contre les femmes et l'élaboration d'un plan stratégique national opérationnel en faveur de la promotion de la femme. Il s'agit notamment d'élaborer un plan national d'action pour les femmes, la paix et la sécurité. Néanmoins, des cas de violence sexuelle continuent d'être signalés notamment en rapport avec la violence ciblée dans l'État d'Arakan et l'État de Shan du nord, ainsi qu'avec les femmes et les filles touchées par les conflits dans les camps de personnes déplacées internes qui sont exposées à la traite des êtres humains (voir S/2014/181).

C. Réconciliation nationale

17. Les négociations de paix entre le Gouvernement et les groupes ethniques armés ont continué, ce qui, dans un contexte plus prometteur que jamais, suscite l'espoir et intensifie l'action pour une fin négociée du conflit armé qui déchire la nation depuis 60 ans. Le Président Thein Sein a exposé sa vision générale d'un processus de réconciliation nationale sur la base d'un cessez-le-feu dans l'ensemble du pays, d'un dialogue politique et d'une conversion progressive des groupes ethniques armés en groupes politiques nationaux légitimes. Alors que le processus de paix atteint son point critique, la participation et l'adhésion du parlement, des partis politiques et de la société civile vont prendre une importance de plus en plus cruciale.

18. La volonté des négociateurs gouvernementaux et des groupes ethniques armés de s'entendre à tout prix, ainsi que leur relative ouverture et transparence ont été impressionnantes. Les rencontres suivies entre les hauts responsables de l'Union nationale karen et le Président ainsi qu'avec le commandant en chef sont remarquables à cet égard. À la demande de l'Organisation de l'indépendance kachin durant les pourparlers de paix avec le Comité opérationnel de rétablissement de la paix à Myitkyina en août 2013, le Gouvernement a accepté de rencontrer 17 groupes ethniques armés au siège de l'Organisation de l'indépendance kachin à Laiza afin de parvenir à une entente sur l'accord de cessez-le-feu national et questions connexes. Cette rencontre a été suivie d'une réunion à Myitkyina, début novembre 2013, où le Comité opérationnel de rétablissement de la paix et les groupes ethniques armés qui avaient participé aux pourparlers de Laiza ont eu des entretiens sur la manière de progresser dans l'élaboration d'un projet de cessez-le-feu national et dans le dialogue politique.

19. Ces importants pourparlers ont également vu se former une équipe nationale de coordination des opérations de cessez-le-feu, une équipe de négociations unique et composite constituée de représentants de la majorité des groupes ethniques armés.

La formation de cette équipe a permis d'aider les différents groupes ethniques armés à réduire leurs divergences et à mettre au point une approche commune aux pourparlers de paix. Lors de négociations ultérieures entre le Comité opérationnel de rétablissement de la paix et l'équipe nationale de coordination des opérations de cessez-le-feu en avril 2014, on a pu ainsi élaborer un seul projet de texte relatif à un cessez-le-feu national. Bien qu'un accord final ne soit pas encore obtenu, c'est la première fois que l'on a réussi dans l'histoire du pays à discuter librement et ouvertement de questions telles que le partage du pouvoir, la répartition des ressources et le fédéralisme.

20. En juillet 2014, des membres de l'équipe nationale de coordination des opérations de cessez-le-feu et d'autres groupes ethniques armés se sont de nouveau rencontrés à Laiza afin de mieux arrêter et raffermir leur position en vue des futures négociations de paix. Pour une équipe de négociations formée autour d'un groupe d'organisations disparates et diverses, les réunions ont fait ressortir le sérieux de son attachement au processus de paix et son exceptionnel niveau de cohérence, d'unité d'action et de compétence technique, acquis en un peu plus d'un an. Mon Conseiller spécial qui était également présent a fait une déclaration en mon nom, soulignant combien il importait que toutes les parties fassent acte de foi en ce moment critique.

21. Bien que les discussions n'en soient qu'à un stade préliminaire et qu'il reste encore beaucoup à faire pour restaurer la confiance de toutes parts, ces évènements donnent des indices prometteurs de progrès. Le processus de paix a atteint un seuil critique et toutes les parties ont une occasion unique de répondre aux vraies aspirations du peuple plutôt que de s'en tenir à un ordre du jour étriqué. L'engagement de la Tatmadaw dans les négociations de paix au cours des derniers mois a aussi contribué à accroître la confiance dans le processus, ce qui devra être encouragé et maintenu.

22. Entre temps, un Groupe de donateurs pour l'appui à la paix, présidé par la Norvège et comptant parmi ses membres l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suisse, l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, et l'Union européenne, a travaillé de concert avec le Gouvernement ainsi qu'avec les groupes ethniques armés et les organes techniques associés au processus de paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix est aussi venu aider ces entités et le Centre pour la paix au Myanmar à renforcer leurs capacités et à agir plus efficacement en tant que tribunes d'où le Gouvernement et les groupes ethniques pourront régulièrement tenir des réunions informelles.

23. Malheureusement, des tensions subsistent dans certaines zones, notamment dans l'État de Kachin où un accord de cessez-le-feu de 17 ans a été rompu en 2011. Cet évènement est regrettable ne fût-ce que du fait que l'Organisation de l'indépendance kachin/Armée de l'indépendance kachin est l'un des groupes ethniques armés les plus forts. Bien qu'une série de négociations ait abouti à une désescalade, un cessez-le-feu n'a toujours pas été officiellement signé. Dans un contexte de tensions toujours plus fortes dans les zones frontalières de Kachin, les pourparlers entre le Gouvernement et les représentants de l'Organisation de l'indépendance kachin du 8 au 10 octobre 2013 ont donné lieu à un accord pour former une commission mixte de contrôle. Des discussions ont en outre eu lieu sur les dispositions à prendre en vue de calmer les hostilités, d'établir des équipes techniques chargées de coordonner les plans de rapatriement et de réinstallation des

personnes déplacées, ainsi que de coopérer sur des projets pilotes dans quatre villages situés en bordure de la route Myitkina-Bhamo. Cependant, en raison de certains facteurs, notamment la suspicion et la méfiance entre l'armée régulière et l'Armée de l'indépendance kachin à l'échelon local, des efforts pour mettre en œuvre les accords ont été entravés par des affrontements récurrents et des tensions exacerbées entre la Tatmadaw et l'Armée de l'indépendance kachin. Le 13 mai 2014, le Comité central de rétablissement de la paix et l'Organisation de l'indépendance kachin ont eu des entretiens à Myitkyina où les deux parties ont pris l'engagement de désamorcer le conflit. Elles ont aussi décidé d'établir un mécanisme propre à améliorer la communication entre elles, à prévenir de nouveaux affrontements violents en attendant la mise en place d'une Commission mixte de contrôle, et de collaborer avec les médias afin de jouer un rôle constructif pour faire progresser le processus de paix. Bien que les efforts visant à calmer les hostilités aient constitué une gageure, il convient de saluer la détermination et la souplesse dont ont fait preuve les parties en cause au service de la paix.

24. La faible participation des femmes aux négociations de paix continue de poser un problème pour toutes les parties au processus de paix. Bien que de nombreuses femmes participent au niveau technique, il n'en va pas de même pour les équipes de négociations où leur admission a peu progressé. L'ONU a soulevé ce point avec toutes les parties prenantes.

25. En raison des accrochages qui ont lieu dans les États de Kachin et de Shan, l'ONU continue de se déclarer préoccupée au sujet de la sûreté et de la sécurité des civils et appelle toutes les parties à faire preuve de retenue. L'accès à l'aide humanitaire par les civils touchés par le conflit a également été une priorité et malgré les appels à la modération lancés à toutes les parties, les affrontements incessants continuent de toucher les civils. Environ 100 000 personnes sont toujours déplacées dans les États de Kachin et Shan, suite aux combats qui ont débuté en 2011. Nombre de ces personnes déplacées à l'intérieur du pays le sont depuis près de trois ans, tandis que des affrontements sporadiques créent et renouvellent des déplacements.

26. Plus de 50 % des 100 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays se trouvent dans des zones qui échappent au contrôle du Gouvernement, où la prestation de secours à ceux qui en ont besoin est entravée par des difficultés d'accès et d'ordre logistique. Au cours de cette période, les organisations humanitaires internationales ont intensifié leur présence dans l'État de Kachin pour compléter et renforcer l'assistance fournie par les organisations non gouvernementales locales qui ont été la cheville ouvrière de l'aide humanitaire dans cet État. Quelque 20 organisations humanitaires internationales apportent maintenant de l'aide dans tout l'État de Kachin, et bien que l'accès aux zones sinistrées soit encore soumis aux autorisations du Gouvernement, les missions effectuées de part et d'autre des lignes sont devenues plus régulières: 28 missions ont été accomplies entre août 2013 et juin 2014. Elles ont touché plusieurs zones où un grand nombre de déplacés avaient un besoin urgent de secours humanitaires, trop longtemps différés. Le manque de terrains appropriés et adéquats pour installer les déplacés internes et entreprendre des programmes de réinstallation continue d'entraver les efforts humanitaires et de relèvement, bien que le Gouvernement ait récemment facilité, dans un village nouvellement construit, le relogement de 113 ménages provenant de camps situés à l'extérieur de Myitkyina.

27. Depuis mai 2013, à la demande des parties, mon Conseiller spécial, avec l'Envoyé spécial de la Chine, M. Wang Yingfan, participent aux négociations de paix entre le Comité opérationnel de rétablissement de la paix et l'équipe nationale de coordination des opérations de cessez-le-feu, ainsi qu'entre le Comité opérationnel de rétablissement de la paix et l'Organisation de l'indépendance kachin, en qualité d'observateur officiel. Mon Conseiller spécial est resté en liaison constante avec de hauts fonctionnaires, des représentants de la Tatmadaw et d'autres parties prenantes dans les négociations de paix en cours, s'agissant notamment de la préoccupante situation dans l'État de Kachin et dans l'État de Shan du Nord. En août 2013, avril et juillet 2014, il s'est rendu au siège de l'Organisation de l'indépendance kachin à Laiza pour des entretiens de haut niveau avec des dirigeants de ladite organisation et de l'équipe nationale de coordination des opérations de cessez-le-feu, sur le processus de paix. Il a également accompli plusieurs missions à Nay Pyi Taw pour rencontrer des représentants du Gouvernement et de l'armée et a eu des entretiens avec le gouvernement de l'État de Kachin à Myitkyina. Il a en outre poursuivi un dialogue de haut niveau sur la nécessité de faciliter le libre accès aux organismes humanitaires.

28. Par ailleurs, mon Conseiller spécial a continué de tenir des consultations officieuses avec toutes les parties prenantes, y compris des représentants de la société civile de divers groupes ethniques afin d'aider à instaurer une confiance et une coopération accrues entre les divers acteurs nationaux. Je continuerai d'offrir mes bons offices au service du processus de paix du Myanmar afin d'aider à renforcer la coopération entre le Gouvernement et les groupes ethniques armés. La maîtrise nationale du processus de paix au Myanmar ainsi que la responsabilité et l'engagement manifestés par toutes les parties intéressées démontrent clairement que le peuple du Myanmar est résolument déterminé à réaliser ses aspirations à la paix et à la réconciliation après des générations de conflits internes. Je tiens à faire part de mes encouragements et de mon profond respect pour ces efforts et à tous ceux qui œuvrent au processus de paix et à les engager vivement à consentir les derniers compromis cruciaux, indispensables à l'instauration du cessez-le-feu national. Cela permettra au Myanmar de s'acheminer bientôt sur la voie du dialogue politique qui pourrait tracer définitivement les contours de la future nation. L'ONU restera engagée dans le processus de paix jusqu'au bout, et contribuera au dialogue politique envisagé par les parties prenantes.

D. Développement socioéconomique

29. En septembre 2013, le Président Thein Sein a annoncé qu'il consacrerait la seconde partie de son mandat au développement rural et à l'amélioration des conditions de vie de la population en répondant aux besoins essentiels, notamment par l'approvisionnement en eau potable, en eau d'irrigation et en électricité ainsi que par l'amélioration des installations de communication, des possibilités d'emploi et des programmes agricoles. Cette annonce s'est faite dans un contexte de faibles indicateurs sociaux, ainsi qu'en témoigne le rapport de 2014 sur le développement humain, dans lequel le Myanmar est classé au 150e rang sur 187 pays, ainsi que d'autres rapports signalant la stagnation des conditions de vie d'une majorité de la population et un écart de plus en plus large entre les riches et les pauvres.

30. Du 30 mars au 10 avril 2014, le Gouvernement du Myanmar a organisé un recensement de la population et des logements avec le concours du Fonds des

Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres donateurs. Le dernier recensement remonte à 1983. Un comité consultatif national a été créé pour conseiller le Gouvernement sur divers aspects du recensement, composé de représentants d'organisations de la société civile, de groupes ethniques et religieux, de ministères du Gouvernement et d'organismes des Nations Unies, tandis qu'un comité consultatif technique international, composé de 15 experts internationaux sur le recensement, a conseillé le Gouvernement de manière à assurer la crédibilité du recensement et le respect des directives internationales. À l'invitation du Gouvernement, une équipe indépendante d'experts nationaux et internationaux en matière de recensement a suivi les opérations de recensement dans l'ensemble du pays. Elle a constaté que d'une manière générale, le recensement s'était déroulé conformément aux directives internationales dans toutes les parties du pays, à l'exception de certaines parties de l'État d'Arakan. Dans l'État d'Arakan, malgré l'assurance donnée que toutes les personnes recensées pourraient s'identifier en fonction de leur ethnicité et de leur religion, le Gouvernement est finalement revenu sur sa position et décidé de ne pas autoriser la communauté à prédominance musulmane à s'identifier comme « Rohingya ». Ce retournement de dernière minute a été crédité au compte de la sécurité au motif qu'il fallait éviter des troubles civils et des tensions intercommunautaires. Par ailleurs, dans les États de Kachin et de Kayin, 237 circonscriptions de recensement, où se poursuit le conflit, n'ont pas été recensées. Le traitement et l'analyse des données sont actuellement en cours et les résultats devraient être rendus publics d'ici à août 2014, ils seront suivis d'une deuxième diffusion de données en mai ou juin 2015 et des analyses thématiques des données seront disponibles vers la fin de 2015.

31. La décision d'entreprendre un recensement dans une situation extrêmement instable de conflit interne et de tensions intercommunautaires a été controversée. Tandis que le FNUAP va continuer d'appuyer et de conseiller le Gouvernement dans son effort pour encourager une plus grande transparence et mieux instaurer la confiance durant les dernières étapes du recensement, les partenaires internationaux du Myanmar ne doivent pas perdre de vue les diverses et complexes tensions que subit le pays et les précautions qui ne cessent de s'imposer lorsqu'il s'agit de recommandations sur les politiques à suivre. Tout en essayant d'aider le pays à progresser, il nous faudra veiller à ne pas causer de préjudices par imprudence. Nous devrons tenir compte avant tout de la complexe réalité ethnique et religieuse du pays et de son histoire.

32. On signale que la croissance économique du Myanmar aurait atteint 7,3 % durant la période 2012-2013 et qu'elle devrait s'élever à 8,5 % au cours de la période 2014-2015. Cette croissance tient essentiellement à la hausse de la production de gaz, aux services de construction et à l'investissement étranger direct (IED). Ce résultat est lié surtout aux réformes visant à créer une infrastructure et une capacité de gestion macroéconomiques, et à moderniser le secteur financier. Une évolution favorable se fondera sur la valorisation de ces initiatives, la conversion définitive de la Banque centrale du Myanmar en une institution autonome, un accroissement des capacités pour appuyer la stabilité macroéconomique ainsi que sur la modernisation du secteur financier, qui faciliterait l'accès au crédit.

33. Tout en procédant à des réformes économiques de grande envergure, on a renforcé la capacité des autorités à les mettre en œuvre et à absorber l'aide internationale. Bien qu'une loi sur l'investissement étranger direct ait été

promulguée en 2012, son décret d'application manquait de clarté, causant l'incertitude quant à la protection de l'investissement. Le flux d'investissements étrangers a donc été plus faible que prévu. Cette année, la Banque mondiale a placé le Myanmar au 182e rang sur 189 pays dans son classement des économies en fonction de la facilité d'y faire des affaires. L'étude de 2014 sur les entreprises au Myanmar a souligné que la corruption, le manque de main d'œuvre qualifiée et la pénurie en matière de technologie restaient les principaux obstacles au développement économique du pays.

34. Les montants accumulés des annonces d'investissement étranger direct s'appliquent essentiellement au pétrole, au gaz et aux secteurs énergétiques, suivis par les produits manufacturés, les produits miniers et le tourisme. Selon les chiffres émanant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les flux d'investissement étranger direct ont atteint 2 621 milliards de dollars en 2013 contre 2 243 milliards de dollars en 2012. Des compagnies étrangères ont remporté des contrats pour l'exploration du pétrole et du gaz, et des licences concernant les télécommunications sur l'ensemble du pays ont été accordées à deux sociétés étrangères. Le gazoduc de Kyaukphyu-Kunming pour le gaz naturel, appelé aussi gazoduc de Shwe est devenu pleinement opérationnel. Le Gouvernement a également élaboré une stratégie globale concernant un projet de zone économique spéciale dans l'État d'Arakan et a lancé des appels d'offres pour sa mise en valeur. Des progrès analogues ont été enregistrés dans les zones de Dawei et de Thilawa.

35. Nombre de ces projets ont soulevé des protestations de la population s'élevant contre l'accaparement des terres et les conséquences nocives pour l'environnement, protestations accompagnées de demandes de dédommagements. À la suite de manifestations antérieures à la mine de cuivre de Letpadaung et de la publication du rapport de la commission d'enquête, un comité a été créé pour en appliquer les recommandations. Ledit comité a suggéré que des mesures soient prises pour vérifier que les projets profitaient réellement aux populations de cet État et aux populations locales. Il a également fait restituer aux agriculteurs une partie des terres confisquées, bien que l'appropriation des terres demeure un problème dans tout le pays. La commission d'enquête sur les terres agricoles, créée par le Parlement en juillet 2012 a poursuivi ses travaux tout au long de l'année écoulée. En septembre 2013 elle a renvoyé 745 cas d'appropriation de terrains devant la commission chargée de la gestion de l'utilisation des sols, et en février 2014 cette commission a fixé à septembre 2014 la date butoir à laquelle l'État devait avoir résolu les cas d'appropriation de terres, encore en suspens. Événement d'un grand intérêt, la demande du Myanmar pour devenir pays candidat à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, a été acceptée le 2 juillet. Cette décision oblige le pays à divulguer des informations complètes et à rendre des comptes plus précis sur les quantités de pétrole, de gaz et de minéraux, et à publier son premier rapport dans un délai de 18 mois, conformément à la Norme de l'Initiative.

36. La mise en œuvre de l'accord de Nay Pyi Taw pour l'efficacité de la coopération au développement et du cadre national pour les réformes dans les domaines économique et social va bon train. Dix-sept groupes de travail du secteur public sont maintenant opérationnels, réunissant les pouvoirs publics, les partenaires de développement, les organisations gouvernementales internationales et la société civile pour faciliter les opérations de développement au niveau sectoriel. En janvier, le Myanmar a tenu son deuxième forum pour la coopération au service du développement sur le thème: « Accelerating actions for progress through enhancing

inclusive coordination ». Suivant la tendance de l'année précédente, un nombre accru d'États Membres ont annulé la dette contractée par le Myanmar, fourni des subventions, et intensifié leur coopération à l'appui des réformes opérées dans le pays. À la suite des rencontres organisées dans le cadre de la « Task-Force Union européenne-Myanmar » visant à soutenir le programme de réforme économique et de transition démocratique, le Myanmar apparaît comme l'un des principaux bénéficiaires de la coopération de l'Union européenne au développement en Asie. Bien que l'approbation finale de l'Union européenne ne soit pas encore effective, la coopération pourrait apporter 90 millions de dollars par an, soit une augmentation de 20 % par rapport aux montants actuels. La Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ont annoncé un appui aux programmes de développement dans le but d'améliorer le niveau de vie et de réduire la pauvreté dans les zones rurales.

37. Tout en reconnaissant l'ensemble des progrès réalisés en matière de réformes, certains États Membres ont, au cours de l'année écoulée, renouvelé les sanctions contre le Myanmar. L'Union européenne a suspendu ses sanctions pour un an supplémentaire, à l'exception d'un embargo sur les armes et matériel pouvant servir à la répression interne. Sur d'autres fronts, une loi relative à la lutte contre la corruption a été adoptée en juillet 2013, et en juillet 2014, le Président a proposé la création d'une commission indépendante composée de fonctionnaires respectés n'ayant aucun lien direct avec les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire pour lutter contre la corruption dans le pays.

E. État d'Arakan

38. La situation dans l'État d'Arakan est toujours très préoccupante et cause l'inquiétude tant sur le plan national qu'international. Des actes sporadiques de violence ont continué dans cet État au cours de la période considérée, en particulier le 29 septembre 2013 lorsqu'une explosion de violence dans le district de Thandwe a causé la mort de 7 personnes, le déplacement de 480 et la destruction de nombreuses habitations et commerces. Le 2 novembre 2013 la violence a repris à Pauktaw laissant quatre morts et au moins trois blessés graves. Début janvier 2014, on a signalé des actes de violence dans le village de Du Chee Yar Tan, district de Maungdaw. La disparition d'un policier et l'assassinat présumé de plusieurs musulmans locaux ont alarmé la communauté internationale.

39. Durant sa mission dans le pays en janvier, mon Conseiller spécial a rencontré de hauts dirigeants, notamment le Vice-Président U Sai Mauk Kham, qui préside également la commission pour la stabilité et le développement de l'État d'Arakan, et a attiré l'attention sur ces évènements. Conformément aux principes de base consacrés par l'Organisation des Nations Unies, soulignant la protection des civils et l'application des droits de l'homme fondamentaux, mon Conseiller spécial a enjoint aux autorités de prendre les mesures qui s'imposent contre les auteurs d'attaques ciblées et d'assurer la sécurité des membres de toutes les communautés. En ce qui concerne les évènements survenus dans le district de Maungdaw dans l'État d'Arakan, un rapport d'enquête initial établi par l'équipe de pays des Nations Unies a fait valoir une forte possibilité que les actes de violence aient ciblé un grand nombre de résidents musulmans de la zone. Ce rapport, porté à l'attention des autorités a été rejeté comme infondé. Entre temps, le Gouvernement a mené quatre enquêtes connexes, dont l'une entreprise par le Président Thein Sein, mais

aucune de ces enquêtes n'a établi la preuve d'assassinats collectifs de membres de la communauté musulmane. L'ONU a réitéré le fait que son rapport s'appuyait sur des méthodologies éprouvées et sur des faits rapportés par des témoins dignes de foi. Les différentes versions ne sont toujours pas concordantes.

40. L'Organisation de la coopération islamique (OCI) s'est déclarée préoccupée par la situation qui règne dans l'État d'Arakan et ailleurs dans le pays, après avoir envoyé une délégation ministérielle au Myanmar en novembre 2013. Un communiqué conjoint diffusé durant la visite mentionne les questions humanitaires touchant la population de l'État d'Arakan. En mai, l'OCI a nommé Tan Sri Syed Hamid Albar, ancien ministre malaisien des affaires étrangères, comme son Envoyé spécial au Myanmar pour explorer de nouvelles possibilités de coopération concernant l'État d'Arakan. Le Myanmar s'est déclaré prêt à collaborer positivement avec l'Envoyé spécial de l'OCI.

41. Fin mars, à Sittwe, des groupes organisés composés d'habitants d'Arakan, ont ciblé, attaqué et pillé les locaux et propriétés des Nations Unies et de plusieurs organisations non gouvernementales. Ces actes ont causé des dégâts matériels évalués à plus d'un million de dollars, et la réinstallation de 300 travailleurs, ainsi que l'interruption durant un mois, de l'aide aux populations locales affectées. L'acte provocateur qui a déclenché ces attaques a été le retrait d'un drapeau bouddhiste placé dans les locaux d'un organisme international d'aide, par des manifestants protestant contre la décision d'autoriser les « Rohingyas » d'Arakan à s'auto-identifier lors du recensement national. Dans les troubles qui ont suivi, une jeune fille de 11 ans a succombé à des blessures par balle alors que les forces de sécurité tentaient de maîtriser la foule exaltée. Plusieurs membres du personnel des Nations Unies, internationaux et nationaux ont dû être relogés et la présence de la police renforcée pour les protéger.

42. Le 30 mars, lors d'une conversation téléphonique avec le Président Thein Sein, j'ai appelé son attention sur la responsabilité incombant au Gouvernement du Myanmar de respecter l'inviolabilité du personnel et des locaux des Nations Unies dans le pays. J'ai également insisté sur la nécessité pour les Nations Unies de renforcer à l'avenir leur présence dans l'État d'Arakan afin de répondre aux importants besoins dans les domaines humanitaire, des droits de l'homme et du développement. De son côté, le personnel des Nations Unies devra être attentif aux considérations de sécurité et veiller à ce que son approche ne vienne pas malencontreusement exacerber les tensions dans une situation déjà complexe et explosive. Sur sa promesse de se montrer ferme à l'égard des fauteurs de trouble, le Président Thein Sein a pris une série de mesures pour rétablir l'ordre et pour une coordination d'urgence des activités humanitaires menées par les Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales. Les autorités locales ont continué de travailler avec l'équipe de pays et d'autres entités tant pour assurer une reprise rapide de leurs opérations courantes que pour assurer une protection suffisante à tous les membres des organismes des Nations Unies et des organismes d'aide humanitaires. Par ailleurs, l'ONU continue de calibrer sa présence et ses programmes dans l'État d'Arakan pour renforcer sa neutralité et sa transparence afin de toucher les plus nécessiteux.

43. Dès fin avril, la plupart des organisations humanitaires internationales avaient repris leurs activités. Cependant la suspension de Médecins sans frontières décrétée en février dernier, et celle de Malteser International à la suite des attaques de mars,

n'ont pas été levées. Le 23 juillet 2014, le Gouvernement a annoncé que Médecins sans frontières ainsi que d'autres organisations sanitaires pouvaient reprendre leurs activités dans l'État, alors que début août les modalités relatives à la reprise des activités de Médecins sans frontières étaient encore en discussion. Bien qu'environ 70 % du personnel en poste à Sittwe aient été en mesure de reprendre le travail, le nombre insuffisant de logements et de locaux à usage de bureaux, de même que l'opposition continue de la population locale, ont limité une complète reprise des activités.

44. Les effets conjugués des attaques perpétrées en mars et de la réduction des capacités humanitaires sanitaires des équipes sanitaires mobiles ont aggravé la situation déjà précaire de l'État en matière de santé. Toutefois, de nouvelles capacités fournies par des équipes sanitaires relevant du Ministère de la santé ont permis de ramener les consultations mensuelles à leur niveau d'avant les attaques, bien que la qualité des soins et l'aiguillage des cas d'urgence restent très préoccupants. Les services aux personnes vulnérables et difficiles à joindre dans les camps de déplacés internes et dans le nord de l'État d'Arakan, restent précaires, et la pénurie locale de partenaires pour la santé pose d'énormes difficultés pour suivre les cas de mortalité et de morbidité afin de déterminer nettement les besoins et les déficiences.

45. Le 1er août 2014, le Président Thein Sein a appelé la population de l'État d'Arakan à coopérer avec le Gouvernement et les groupes d'aide pour mettre en œuvre le plan en vue d'assurer la paix et le développement dans l'État. Lors de réunions avec diverses hautes personnalités nationales, notamment le Président du Parlement, mon Conseiller spécial a maintes fois fait valoir l'importance que revêtait l'adoption de mesures fermes pour prévenir et punir les discours haineux et l'incitation à la violence intercommunautaire. Par ailleurs, mon Conseiller spécial s'est activement employé à contacter des groupes de la société civile au Myanmar, les encourageant à poursuivre diverses initiatives pour empêcher les discours haineux au niveau de la population locale. Les 30 novembre et 1er décembre 2013, il a participé à Yangon à un forum de la société civile, sur la paix, l'harmonie nationale et le renforcement de l'État. Cette manifestation a fourni au Président et au Gouvernement l'occasion de dialoguer amplement avec les organisations de la société civile sur le renforcement de la nation, et aux représentants communautaires, notamment ceux des groupes religieux, de s'impliquer dans l'apaisement des tensions communautaires. Par ailleurs, un atelier organisé sous les auspices du « Dangerous Speech Project » à Yangon du 17 au 19 juin 2014 a réuni des participants de diverses régions du Myanmar, y compris de l'État d'Arakan, ainsi que de la Bosnie-Herzégovine, du Cambodge, du Nigeria, de la Hongrie, de l'Égypte, de l'Inde, du Kenya et de l'Indonésie. L'atelier a permis le débat sur le rôle du discours incendiaire dans les situations de conflit et le respect de la liberté d'expression.

46. Le Gouvernement du Myanmar n'a cessé de faire de vigoureuses déclarations pour que des mesures soient prises contre les auteurs de violence, mais elles n'ont pas été transmises avec l'autorité suffisante au niveau local. Je voudrais renouveler ma demande aux hauts responsables du pays de lancer un appel conjoint au peuple du Myanmar de renoncer de toute urgence aux actes de violence et aux discours de haine, de respecter la primauté du droit et de promouvoir l'harmonie et l'entente interconfessionnelle.

47. Je salue l'établissement par décret présidentiel d'un centre pour la diversité et l'harmonie nationale à Yangon. Ce centre a été créé avec l'objectif général de combler le fossé entre communautés, de promouvoir l'harmonie et la coexistence pacifique et de mettre en place des systèmes d'alerte avancée et de renforcer les capacités des organes gouvernementaux et de la société civile en vue de détecter les zones de tension et de friction potentielles au sein des communautés. Cette initiative figure parmi les divers projets appuyés par le Fonds pour la consolidation de la paix au Myanmar et a déjà commencé à rapprocher des responsables communautaires dans le pays pour renouer entre eux le dialogue et le débat. Ce qui importe c'est la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la polarisation communautaire par une solution réaliste et concrète à la question du statut et de la citoyenneté de populations vulnérables qui vivent maintenant dans des camps de déplacés internes et ailleurs. Un processus efficace de vérification et de citoyenneté sera une mesure constructive à cette fin.

48. La nomination dans l'État d'Arakan d'un nouveau ministre principal arrive à un moment critique. Lors de la réunion avec les différentes communautés de cet État le 26 juin 2014, le Ministre principal, Maung Maung Ohn a confirmé à la population qu'il s'engageait à améliorer la situation économique dans son ensemble et les conditions de vie de la population locale ainsi qu'à rétablir la stabilité dans la région. Sa nomination a coïncidé avec l'annonce du Plan d'action gouvernemental pour l'État d'Arakan. Les recommandations de la Commission d'enquête d'Arakan en 2013 en même temps que le Plan d'action (2014-2017) fournissent des bases solides pour une restauration des droits de l'homme fondamentaux dans l'État d'Arakan sans considération de race, de langue ou de religion. On ne peut que se féliciter du ferme engagement pris par le ministre principal envers l'ONU et les organisations non gouvernementales internationales. Ce faisant, j'espère que les responsables et les organismes gouvernementaux aux niveaux central et local sont en mesure de dissiper les craintes de la communauté internationale à propos de la situation dans l'État d'Arakan. Il faudrait à cette fin faire progresser le processus de vérification et de citoyenneté pour les « Rohingyas » y compris les personnes déplacées au niveau interne, et mettre fin à la discrimination contre la communauté Rohingya, qui n'a que trop duré, en créant un mécanisme conforme à la loi du pays ainsi qu'aux principes humanitaires et aux droits de l'homme universellement reconnus.

49. La population Rohingya continue de recourir aux dangereuses pratiques qu'elle a toujours utilisées pour émigrer vers d'autres pays. On estime que 86 000 personnes sont parties sur des bateaux clandestins depuis 2012. Il faut compter dans ce chiffre plus de 16 000 personnes parties durant le deuxième semestre de 2012, près de 55 000 en 2013 et environ 15 000 entre janvier et avril 2014. Bien qu'il soit difficile d'obtenir des informations fiables étant donné le caractère clandestin de ces mouvements, 615 personnes auraient trouvé la mort en 2013, contre 730 durant le second semestre de 2012, cette baisse étant attribuée à l'utilisation de cargos plus larges et plus stables. Les réseaux de passage de clandestins associés à ces mouvements sont prospères. Les récits de personnes ayant survécu à ces voyages révèlent les conditions horribles auxquelles elles ont été soumises tant durant la longue et périlleuse traversée que par la suite, s'agissant en particulier de ceux qui ont été détenus pour rançon dans des camps de passeurs, dans les jungles et les collines près de la frontière entre la Thaïlande et la Malaisie.

50. Les États Membres de l'ASEAN continuent de considérer la violence communautaire au Myanmar et ses causes sous-jacentes comme une affaire interne. Cependant, le flux ininterrompu de réfugiés qui fuient dans des pays voisins de l'ASEAN vient compliquer cette position, particulièrement en un moment où le Myanmar occupe la présidence de l'ASEAN. La plupart des pays de la région souhaiteraient qu'un processus consultatif et consensuel soit suivi plutôt qu'une approche élargie au plan international. La crainte qui s'étend à certains États Membres, groupes des droits de l'homme et de la société civile ainsi qu'à l'OCI renforce le besoin de trouver les moyens de s'attaquer aux racines des problèmes liés à la citoyenneté et à l'apatridie, ainsi qu'aux questions humanitaires et des droits de l'homme ressortissant à la dramatique situation des Rohingya.

51. Bien que deux ans se soient écoulés depuis l'éclatement de la violence dans l'État d'Arakan et ses débordements dans d'autres parties du pays, peu de progrès ont été accomplis pour résoudre les questions sous-jacentes qui ont créé des tensions intercommunautaires, et pour responsabiliser les auteurs de délits. Les communautés déplacées n'ont généralement pas été en mesure de regagner leurs foyers d'origine. Les poursuites entamées contre les auteurs restent bloquées tandis que les épreuves et les plaintes des populations touchées, en particulier les communautés musulmanes dans les camps de déplacés internes, dont les droits fondamentaux ont été fortement réduits, sont dans l'ensemble ignorées.

52. Début juillet 2014, un couvre-feu a été imposé à Mandalay après une explosion de violence qui a fait deux morts et des dizaines de blessés. Les autorités ont vivement réagi en déployant des forces de sécurité pour rétablir l'ordre et ont mobilisé l'appui des membres de différentes communautés afin d'éviter une escalade de la situation. À la suite de cet évènement de Mandalay, dans un discours public, le Président a déclaré: « Étant donné le caractère multiculturel, multiethnique et multiconfessionnel de notre pays, ce n'est qu'en établissant des relations harmonieuses entre nous que nous pourrons cultiver des pratiques démocratiques et créer une société développée et ouverte ».

III. Observations

53. Le Gouvernement du Président Thein Sein est maintenant dans la quatrième année de son mandat. Le Myanmar est doté d'un parlement énergique, on y voit un actif engagement des partis et de la société civile dans le débat public sur un large éventail de questions d'intérêt national, avec des médias pratiquement libres. Au cours de 10 sessions tenues en l'espace de trois ans, le Parlement s'est réuni séparément ou en sessions conjointes, et a examiné plus de 100 projets de lois portant sur une diversité de questions d'intérêt national. La manière dont le Parlement a exercé son autorité, soucieux des besoins de la population et conscient de ses responsabilités, a été impressionnante. Il est cependant évident que le processus est encore en évolution et que de nouvelles réformes institutionnelles sont nécessaires.

54. Tandis que les efforts se poursuivent en vue d'un cessez-le-feu sur l'ensemble du pays et pour définir le cadre d'un dialogue politique, mon Conseiller spécial s'emploiera à fournir l'appui nécessaire de l'ONU sur les questions critiques, en accord avec toutes les parties concernées, conformément à ce qu'elles peuvent accepter et à ce qu'elles souhaitent. Malgré les fortes divergences qui subsistent, je

suis convaincu qu'il y a suffisamment de bonne volonté et de sincérité de tous côtés pour que les négociations soient fructueuses.

55. Le succès du nouveau système se mesurera surtout à la manière dont ces changements répondront aux intérêts et aspirations politiques des divers groupes ethniques et religieux du pays, et dont ces groupes édifieront et légitimeront effectivement de nouvelles institutions nationales. Dans ce contexte surviendra un important évènement, à savoir les élections législatives de 2015 qui seront l'un des éléments permettant d'évaluer le statut de la réforme démocratique au Myanmar. Il importera dans un premier temps de se pencher sur les préoccupations légitimes que suscitent aux divers partis politiques les restrictions et conditions prescrites par la Commission électorale. L'apport d'un appui technique de l'ONU en matière d'élections sera déterminé par une mission d'évaluation des besoins dans ce domaine, qui sera organisée prochainement par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, à la demande de la Commission électorale de l'Union du Myanmar.

56. La révision de la Constitution de 2008 sera un point important à l'ordre du jour politique. Mises à part les controverses que soulève l'amendement de dispositions techniques telles que l'article 59 f) et l'article 436 fixant respectivement les règles de nomination du Président et de l'amendement de la constitution, si les structures du pouvoir doivent être réellement démocratisées, il importera d'étudier comment le pouvoir peut être réparti entre divers groupes ethniques au sein d'un modèle de gouvernement fédéral. Un autre point vital sera de trouver un moyen sûr et progressif de faire passer sous contrôle civil tous les niveaux du pouvoir actuellement sous contrôle militaire. Il est évident que toute modification de la Constitution doit prévoir l'accès sans discrimination de tout candidat aux postes supérieurs de l'État. Il importera également de faire en sorte que l'évolution d'une culture démocratique ne vienne pas aggraver les affrontements entre communautés ou groupes ethniques, mais au contraire qu'elle soit ouverte et inclusive.

57. Tandis que l'élan imprimé aux réformes politiques suit un cours dynamique et montre des signes positifs, les partis et chefs de l'opposition, ainsi que des organisations de la société civile ont protesté contre la réduction de l'espace démocratique au Myanmar. Ces critiques seront inévitablement replacées dans le contexte plus large du progrès de la réforme du pays et du climat entourant les prochaines élections, mais la réforme législative devra se poursuivre conformément aux normes internationales et il sera nécessaire d'améliorer le fonctionnement de certaines institutions, telles que la Commission électorale de l'Union.

58. Les progrès réalisés sur le front du développement auront des effets directs sur la stabilité politique, étant donné que la satisfaction des aspirations du public est au cœur de tout processus démocratique. L'élargissement du programme de développement du Myanmar à des problèmes cruciaux tels que la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois pour les jeunes et la modernisation de ses structures de gouvernance, associé à l'instauration d'une économie de marché libre, ayant de multiples ancrages dans le monde extérieur, constituera le socle vital du processus de démocratisation du pays.

59. Si les préoccupations liées aux droits de l'homme et les violences intercommunautaires des années récentes ont parfois éclipsé les progrès réalisés dans le pays, la transition politique au Myanmar et l'engagement de son gouvernement pour un programme de développement intensif ont dans l'ensemble

prévalu. Cette adhésion à un avenir démocratique est partagée autant par le Gouvernement et le Parlement que par les forces de défense et l'opposition, même à quelques nuances près. Tandis que le Président Thein Sein entame la dernière année de son mandat et que le pays se prépare aux élections de 2015, je pense que la communauté internationale doit continuer à soutenir le Myanmar sur la voie de la démocratisation, des réformes, du respect des droits de l'homme et de la croissance économique stable pour bâtir une société plus harmonieuse et intégrée.

60. La réceptivité et l'appui conférés à mon Conseiller spécial dans ses efforts pour approcher toutes les parties intéressées du Myanmar ont été inestimables. Tout en réaffirmant la nécessité de maintenir un engagement constructif entre les Nations Unies et le Myanmar dans le cadre d'un programme de pays à part entière, je voudrais inviter les États Membres à assurer la continuation de mes bons offices au cours de l'année qui vient alors que le pays s'engage dans la phase décisive des élections de 2015, menant à bien son programme de réforme et ouvrant une ère entièrement nouvelle de réconciliation nationale. Prenant acte des expressions de soutien des États Membres à mes bons offices et, convaincu que les Nations Unies peuvent apporter une aide très constructive pour maintenir et dynamiser l'impulsion donnée au processus de réforme, je prie instamment la communauté internationale d'envisager positivement un réajustement du mandat de mon Conseiller spécial afin de l'axer plus spécialement sur la réforme démocratique, l'appui au processus de paix et le renforcement de la cohésion intercommunautaire.